



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. ABBAS DAHER DJAMA
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DE L'URUGUAY

*CINQUIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

11 MAI 2009

Merci Monsieur le Président,

Djibouti voudrait à son tour souhaiter la chaleureuse bienvenue à S.E le Dr. Gonzalo Fernández, Ministre des Affaires Etrangères et la distinguée suite qui l'accompagne. Nous la remercions pour l'exhaustivité de leur rapport national ainsi que pour la clarté de leur présentation.

Ma délégation note avec satisfaction que de nombreuses mesures ont été prises par le gouvernement uruguayen visant la protection et la promotion des droits des groupes vulnérables tels que la création du Conseil national consultatif honoraire des droits de l'enfant ou bien encore l'établissement de la Commission honoraire contre le racisme et la xénophobie.

Il est à porter au crédit des autorités uruguayennes de lutter contre toutes les formes de discriminations dont peuvent être victimes les femmes et à ce titre, nous saluons la mise en place en 2006 du premier plan national pour l'égalité des chances et des droits ainsi que du premier Plan national de lutte contre la violence familiale en 2004.

Djibouti félicite l'Uruguay pour avoir mis en œuvre une politique volontariste basée sur le principe de non-discrimination visant à étendre la couverture médicale à toutes les couches de la population. Nous retenons particulièrement l'instauration en 2008, du système national intégré de santé ainsi que la fourniture gratuite d'un traitement antirétroviral.

Nous rendons également hommage aux nombreux efforts consentis par le gouvernement afin de promouvoir le droit à l'éducation mais également afin de lutter contre l'exclusion dont sont souvent victime les enfants issues de milieux défavorisés et à cet égard, accueillons favorablement l'universalisation de l'enseignement primaire à tous les enfants de moins de cinq ans.

Nous recommandons à l'Uruguay de poursuivre leurs efforts dans la création d'une institution nationale des Droits de l'Homme en conformité avec les principes de Paris, de manière à faciliter l'application des principaux instruments internationaux visant la promotion et la protection des droits de l'homme.

Nous invitons les autorités uruguayennes à continuer à accorder une attention particulière aux conditions des groupes vulnérables comme les populations handicapés ou autochtones.

Merci monsieur le Président.